

ecolo

GROEN

SAINT-GILLES / SINT-GILLIS

AVEC VOUS

SAMEN

LE SOUFFLE NOUVEAU

PROGRAMME ÉLECTORAL SAINT-GILLOIS
POUR LES ÉLECTIONS COMMUNALES DU **14 OCTOBRE 2012**

Table des matières

- 3** Introduction – Construire l’avenir de Saint-Gilles

LES MOYENS D’UNE COHÉSION SOCIALE RENFORCÉE

- 8** Grandir à Saint-Gilles
- 14** Jeunesse, politique de cohésion sociale, emploi : des leviers pour accroître le bien-être et le lien social
- 16** Les aînés : un enjeu majeur
- 17** Lutter contre les discriminations, pour l’égalité
- 18** Le CPAS : acteur central d’une politique sociale émancipatrice
- 21** Une commune ouverte aux étrangers
- 23** Saint-Gilles : un pôle culturel

UN TERRITOIRE OÙ IL FAIT MIEUX VIVRE

- 27** Un logement de qualité pour tous
- 32** Se déplacer avec plaisir et en sécurité
- 38** Un environnement sain, la meilleure prévention santé
- 42** Contribuer à la transition écologique de l’économie sur la Commune
- 42** Saint-Gilles, enfin propre

UNE GOUVERNANCE IRRÉPROCHABLE

- 47** Une commune partenaire de ses citoyens
- 52** Liste des candidats Ecolo/Groen

Julie Papazoglou
et **Alain Maron**



Introduction

Construire l'avenir de Saint-Gilles

Amorcer la transition écologique : une évidence

Pour Ecolo-Groen, gérer une commune, c'est mettre en place des actions aujourd'hui, tout en pensant à demain et après-demain.

Nous voulons un changement fondamental qui donne à chacun sa chance, permet de vivre mieux, favorise les solidarités et le lien au quotidien entre les habitants. Les crises économiques, sociales et financières à répétition montrent la nécessité de changer de modèles. Les défis environnementaux majeurs auxquels nous sommes confrontés (dérèglement climatique, raréfaction des ressources, diminution des matières premières, danger par rapport à la biodiversité...) doivent également trouver des réponses. Nous prôtons la transition d'un système fondé sur toujours plus de production et de consommation, vers une prospérité réinventée, pour le plus grand nombre et dans les limites de la planète.

Cela trouve tout son sens au niveau local. Les communes sont bien placées pour mettre en place des actions concrètes qui ouvrent la voie au changement.

Et pour que ce changement soit réellement durable, il est nécessaire de s'assurer la participation de tous : les habitants d'abord, mais aussi les associations, les commerçants, les usagers, les administrations, les entreprises... Cette participation doit se faire le plus en amont possible, en multipliant les processus participatifs. Certaines communes menées par des écologistes ont réussi à opérer une véritable transition, comme Louvain-La-Neuve avec le projet « LLN 2050 », par lequel les habitants participants ont établi une liste de 10 enjeux fondamentaux pour le futur de leur ville.

Une vision stratégique est également indispensable ; une sorte de « boussole » vers laquelle pointent toutes les politiques locales. Les différents plans communaux (de mobilité, de sécurité, pour l'emploi...) doivent être conçus en cohérence les uns avec les autres, en veillant à l'articulation permanente entre les enjeux environnementaux, sociaux et économiques et en prenant en compte le court comme le long terme.

De nouveaux défis, de nouvelles réponses

Saint-Gilles est une commune sous pression. La population a augmenté de manière importante ces dernières années puisqu'elle est passée d'environ 45 000 à environ 49 000 sur la durée de la législature 2006-2012. Cette augmentation est une chance, une opportunité, mais aussi un challenge : tous les Saint-Gillois doivent avoir accès à des services publics de qualité, à un logement correct à prix décent, à des places en crèche et dans les écoles pour leurs enfants, à des espaces verts et de détente, à un environnement de qualité, etc.

Mais la pression n'est pas que démographique, elle est aussi celle du trafic automobile et des pollutions, toujours plus omniprésents. Elle est surtout sociale, puisque, de plus en plus, à Saint-Gilles, les écarts de revenus se creusent entre les plus riches et les plus pauvres. Oui, Saint-Gilles est « à la mode », branchée et s'« embourgeoise »... mais, en même temps, le nombre de personnes qui dépendent du CPAS y atteint des sommets et la fracture entre le haut et bas de Saint-Gilles est de plus en plus prégnante. La fracture est aussi, parfois, entre des communautés culturelles qui ne se connaissent pas, se côtoient sans échanger ni dialoguer.

Dans ces conditions, le maintien et l'amélioration de la cohésion sociale, du bien-être, de la santé pour le plus grand nombre, nécessitent de mettre en place des politiques novatrices. De changer les manières de voir.

Transformer Saint-Gilles en une commune écologique prendra plus qu'une législature. Une raison de plus pour ouvrir la voie au changement. Dès maintenant.

Quelques balises pour le changement

Nos propositions s'inscrivent dans le cadre de quelques balises fondamentales.

- **Augmenter l'égalité et l'équité entre citoyens**, par le renforcement des solidarités existantes et la création de nouvelles solidarités, visant à l'émancipation et à l'autonomie de chacun.
- **Investir dans la solidarité « chaude »**, celle représentée par les collectifs, les associations, la famille, l'entourage... Cela veut dire augmenter le lien social en offrant des possibilités de rencontres, de collaboration, d'entraide, de solidarité, de travail en commun entre les personnes, de toutes les origines sociales et culturelles. Du bénévolat aux services d'échanges locaux, le champ est énorme.
- **Réduire notre empreinte écologique et la consommation de ressources non renouvelables, diminuer drastiquement les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants**, tant par une augmentation des efforts dans la diminution de la consommation énergétique, que dans : le développement des énergies renouvelables, la sensibilisation à l'environnement, la diminution du gaspillage et des déchets, l'utilisation de méthodes non polluantes, l'attention particulière à la faune et la flore (biodiversité), etc.

- **Mettre l'économie au service du bien-être, en relocalisant les activités économiques** qui répondent à un besoin réel et qui sont porteuses de sens, notamment en développant l'économie sociale, en promouvant le commerce de proximité et les « circuits courts » (lien le plus direct et le plus proche entre producteur et consommateur).
- **Favoriser l'économie de fonctionnalité** : c'est-à-dire favoriser l'utilisation d'un service plutôt que la possession d'un bien, comme par exemple via les systèmes de voitures ou vélos partagés, de prêts, d'échanges...

Le souffle nouveau en dix priorités !

1. **Soutien à l'ouverture de nouvelles crèches et mise en place d'un système d'inscription et d'attribution centralisé, enfin clair et transparent.**

Mais aussi :

Multiplier **les espaces de jeux pour les enfants, afin qu'il y en ait un à maximum 10 minutes à pied de chaque domicile saint-gillois.**

2. **Un nouveau plan de création d'écoles, dont une école communale fondamentale néerlandophone et une école secondaire francophone ou bilingue.**

Mais aussi :

Plus d'autonomie **des directions et équipes éducatives. Promotion des pédagogies dites « actives », adaptées au contexte socioculturel. Investissement dans l'accompagnement des élèves primo-arrivants.**

3. **Un bureau d'accueil des primo-arrivants pour Saint-Gilles, en coopération avec une ou plusieurs autres communes** : apprentissage fr/nl, cours de citoyenneté, insertion professionnelle, accompagnement individuel). Les nouveaux immigrants ne peuvent simplement être livrés à eux-mêmes.

Mais aussi :

Mise en place d'un **plan « diversité » dans l'Administration** communale. La fonction publique d'une commune doit être à l'image de ses habitants.

4. **Création de 100 logements sociaux supplémentaires sur la législature et mise en place d'un guichet unique logement (logements communaux, sociaux, AIS, primes, etc.).**

Mais aussi :

Une **politique intégrée de lutte contre les logements inoccupés** (inventaire, droit de gestion publique, amende régionale/taxe communale). Promouvoir les formes d'habitat alternatif (habitat intergénérationnel, habitat groupé, maison d'accueil communautaire, « community land trust »...).

5. **Un piétonnier sur toute la zone du Parvis (bas rue du Fort, petit Parvis, grand Parvis et carré Monnaies)**, avec sécurisation de la traversée de la Chaussée de Waterloo, jeux pour enfants, potagers collectifs... **Diminution drastique du trafic auto sur le goulet Louise et le dernier tronçon de la chaussée de Charleroi** ; tram 92 en site propre sur Charleroi.

Mais aussi :

Dans les nouveaux aménagements de voirie, priorité au confort et à la sécurité des piétons (y compris les personnes à mobilité réduite), puis des cyclistes, ensuite des transports en commun et enfin des voitures. Instaurer une Zone 30 généralisée (à l'exception des voiries interquartiers).

6. **Instaurer des primes communales pour les toitures vertes et pour les citernes d'eau de pluie.**
7. **Créer une ressourcerie ou « donnerie » d'économie sociale pour favoriser la réutilisation des encombrants et déchets.** Réouvrir la déchetterie communale. Encourager la diminution drastique des sacs en plastic sur la commune (commerces, marchés...).
8. **Un plan propreté : sensibilisation (y compris dans les écoles), actions (encore plus d'agents, un meilleur matériel) et sanctions (amendes administratives).** Augmenter le nombre de poubelles dans les rues et jardins publics .
9. Se donner les moyens de la participation. **Expérimenter des budgets participatifs sur certains quartiers. Rendre le site web communal plus interactif (idem pour la présence de la commune sur les réseaux sociaux).**
10. **Développer un plan culturel collectif permettant l'expression et la reconnaissance de toutes les formes de créations. Travailler pour encourager une vision de la culture ouverte à tous et non élitiste.**

A man in a black shirt and dark pants stands on a small stage, speaking into a microphone. He is facing a large crowd of children and adults gathered on a city street. The children are sitting on the stage floor, looking towards the speaker. The background shows a busy street with trees, buildings, and colorful banners hanging across the road. The scene is outdoors and appears to be a community event or festival.

LES MOYENS D'UNE COHÉSION SOCIALE RENFORCÉE

La cohésion sociale, c'est le sentiment commun d'appartenance à un territoire et l'existence entre les habitants d'espaces de dialogue et de principes de solidarité. Se sentir ensemble Bruxellois, Saint-Gillois, se préoccuper les uns des autres, par-delà les communautés, accepter et s'enrichir des différences.

Petite enfance, enseignement, politique du CPAS, culture, politiques spécifiques de cohésion sociale doivent contribuer à ce que le vivre ensemble à Saint-Gilles continue à être de qualité, malgré les énormes difficultés sociales et les enjeux liés au boom démographique.



Grandir à Saint-Gilles

Commune connaissant un boom démographique important, Saint-Gilles a la chance de compter une population très jeune. Une opportunité mais également un défi qui demande des investissements importants tant en termes de places en crèche, à l'école, qu'en termes d'accompagnement. L'absence de solution d'accueil reste l'un des principaux pièges à l'emploi et une cause de précarisation, en particulier pour les femmes. Le rôle d'impulsion et d'accompagnement des communes, en synergie avec l'ONE et Kind en Gezin, est donc primordial en la matière.

La scolarité est également une étape essentielle dans la construction de chaque individu. Ecolo-Groen souhaite donc en faire un des axes principaux de son programme tout en veillant à offrir une vision cohérente sur l'ensemble de l'accompagnement des enfants de 0 à 18 ans.

Rencontrer les besoins des tout petits et de leurs parents

Aujourd'hui, plus de 750 familles sont en attente d'une place en crèche ou dans un milieu d'accueil de la commune, pour 255 places disponibles (dont un peu plus de 120 se libèrent chaque année). Alors que toute famille doit avoir le droit à l'accueil des tous petits, on est donc loin du compte. Le boom démographique ne peut être une justification au manque de places dans les crèches. Chaque quartier doit pouvoir bénéficier d'une structure d'accueil de qualité pour les plus petits. Ces structures ne peuvent être réservées seulement aux parents qui disposent de ressources financières suffisantes et aux parents qui travaillent. Elles doivent être accessibles à tous les publics, quelles que soient les situations sociales et professionnelles. Les quartiers de notre commune doivent également être pensés en fonction des plus petits : davantage de plaines de jeux, de rues et d'espaces publics « enfants admis » sont nécessaires.

- **Assurer une meilleure coordination de l'inscription dans le réseau des crèches communales**, faciliter les modalités d'inscription et assurer davantage de transparence dans les modalités d'attribution des places. Augmenter le personnel du service crèches de la commune pour permettre une meilleure assistance aux futurs parents.
- Poursuivre une politique de développement du nombre de places dans les crèches communales. **Chaque quartier doit pouvoir bénéficier d'une crèche communale**. Outre les moyens de la politique régionale de rénovation urbaine (Contrats de quartier et FEDER), ainsi que le « plan crèches » régional, réfléchir à de nouvelles pistes de financement complémentaire.
- Encourager les projets d'ouverture et d'animation dans les crèches et permettre aux parents volontaires de s'impliquer bénévolement dans l'encadrement et l'animation. Évaluer les projets existants de crèches participatives (crèches parentales).
- Étendre encore les systèmes de haltes-garderies et de crèches avec places conventionnées pour les parents sans emploi qui suivent des formations.
- Favoriser les comportements bénéfiques pour la santé et l'environnement dans les milieux d'accueil (alimentation durable, produits d'entretien naturels...)
- **Créer des lieux de rencontre et de parole**, notamment pour les familles monoparentales, souvent isolées, ce qu'on appelle des espaces « parentalité » afin de soutenir ces familles.
- **Généraliser les « rues réservées aux jeux »**, là où c'est possible et où il y a une demande des habitants.
- **Multiplier les aires et espaces de jeux pour enfants**. Comme dans les autres grandes villes d'Europe, des espaces de jeux doivent être installés afin d'avoir un « maillage » satisfaisant : maximum 10 minutes à pied de n'importe quelle adresse à Saint-Gilles.

L'école, un espace de découverte et d'émancipation

La commune a, en matière d'enseignement, des compétences importantes. Elle est d'abord le pouvoir organisateur dans son propre réseau (5 écoles fondamentales, 1 école spéciale, 1 école secondaire). De plus, la commune peut coordonner des initiatives en commun entre les réseaux et impulser des projets novateurs.

L'école est un lieu d'apprentissage, mais aussi d'accueil et d'ouverture. La commune, en tant que pouvoir organisateur ou partenaire, est là pour soutenir enfants, pédagogues et parents, faciliter les ponts, susciter les collaborations, impliquer différents acteurs dans la vie de l'école. Elle se doit aussi de faire les choix les plus appropriés pour assurer, par exemple, la convivialité et l'entretien des bâtiments scolaires, la qualité de la cantine ou de la garderie, la vitalité du conseil de participation.

Mais ces enjeux sont loin d'être uniques. Pour Ecolo-Groen, il est essentiel de travailler à l'amélioration des modalités d'inscription dans les écoles communales, la lutte contre l'échec scolaire, la promotion active de la mixité sociale dans les différentes écoles et la gestion concrète de celle-ci, l'articulation entre les écoles communales fondamentales et les réseaux du secondaire, la collaboration entre les écoles néerlandophones et francophones, les problèmes pratiques liés à la gestion de l'augmentation du nombre de places, les rapports entre parents et écoles et l'élargissement du concept de « Brede School » vers toutes les écoles de la commune.

Faire face au boom démographique

Saint-Gilles comptait 48 439 habitants au 1^{er} janvier 2011. Le boom démographique annoncé (plus de 54 000 habitants en 2020) laisse présager une forte augmentation des besoins d'accueil scolaire des jeunes saint-gillois. Un certain nombre d'écoles saint-gilloises sont d'ailleurs déjà saturées au niveau des inscriptions en première maternelle et en première primaire (JJ Michel, Peter Pan et les 4 Saisons subissant les files les plus longues). 400 nouvelles places sont annoncées dans l'enseignement fondamental à Saint-Gilles. C'est un effort remarquable, mais on sait déjà que ces places ne suffiront pas. Les Communautés, la Région bruxelloise et les pouvoirs organisateurs, dont la Commune, ont ici une responsabilité de première ligne. L'urgence nous impose d'explorer toutes les pistes pour augmenter l'offre scolaire.

- Recherche de bâtiments à transformer en locaux scolaires pour l'enseignement communal.
- Soutien – fût-il technique – à la création de places dans les écoles d'autres réseaux.
- **Création d'une école fondamentale communale néerlandophone.**
- **Participation à la création d'une école « pédagogie active » secondaire.** Évaluer l'échec de la collaboration de la Commune avec l'asbl « école active » et trouver de nouvelles pistes de collaboration.

- Soutenir et accompagner les directions d'écoles et les équipes pédagogiques dans l'accueil des nouveaux publics.

Qualité et contenu des apprentissages

- Inciter les écoles à **décloisonner les apprentissages** et à intégrer les enjeux sociétaux.
- **Accompagner les équipes éducatives dans la poursuite d'un enseignement innovant et de qualité** qui met notamment l'accent sur les apprentissages de base et sur l'apprentissage des langues, en incluant dans la mesure du possible la langue usuelle de la famille.
- Investir, à commencer par la formation des enseignants, prioritairement dans les écoles où un nombre important d'élèves ne parlent pas la langue de l'école à la maison.
- Investir dans l'encadrement et l'accompagnement **des élèves primo-arrivants**.
- Veiller à ce que le projet d'établissement des écoles ambitionne de **tenir compte des difficultés d'apprentissage des élèves** issus de familles défavorisées et/ou dont la langue utilisée à la maison n'est pas celle utilisée à l'école (notamment par la remédiation) pour faire de l'enseignement fondamental un levier d'émancipation.
- Évaluer et, le cas échéant, intensifier les **expériences d'immersion linguistique** (École des 4 Saisons, place Bethléem). Tout en tenant compte du fait qu'une bonne partie des enfants scolarisés ne parlent ni le français, ni le néerlandais à la maison.
- Sensibiliser à la lutte contre les discriminations, et à la richesse liée à la diversité de couleurs, cultures, religions, orientations sexuelles, genres et identités de genres.

Faire confiance aux acteurs scolaires

- Responsabiliser les directions d'établissement et les équipes éducatives en **valorisant leur autonomie et leur créativité**, et en partant de leurs besoins et de leur expertise.
- Mettre en place des mesures pour **limiter le temps consacré par les directions d'école aux tâches administratives**, afin que celles-ci puissent se consacrer pleinement à leur fonction première qui est le projet pédagogique de l'école.
- Mettre en place des expériences de **tutorat des enseignants** les plus jeunes par leurs pairs plus anciens.
- Veiller à la **stabilité des équipes** et au dialogue entre la commune et les équipes pédagogiques.

Ouvrir l'école sur la commune

Tout en maintenant le cadre nécessaire à l'enseignement, et à l'instar de ce qui se fait dans certaines écoles du réseau de la Communauté flamande sous le concept de Bredeschool (École élargie), il nous faut susciter, initier et soutenir les dynamiques d'ouverture de l'école sur son environnement proche.

- Permettre aux acteurs culturels, sportifs et socioéducatifs locaux d'**utiliser les bâtiments et équipements des écoles en dehors du temps scolaire** (en soirée, les week-ends et durant les vacances scolaires), comme cela se fait parfois dans certains établissements.
- Soutenir les projets d'**associations de parents**, en particulier dans les écoles de la commune à public de milieu populaire et immigré. Évaluer le fonctionnement des conseils de participation dans chaque école. Les manquements et les difficultés doivent être identifiés et des actions de remédiation proposées.
- Organiser des journées inter-réseaux et inter-communautés de découverte des différentes **activités parascolaires** possibles dans la commune (sport, culture, mouvement de jeunesse, maison de jeunes...).
- Renforcer l'**accueil extrascolaire**, le cas échéant en inter-réseaux, notamment via la formation des personnes amenées à y encadrer les élèves et via un travail en étroite collaboration avec les écoles.
- Faire de l'école un atout pour le développement de **projets intergénérationnels**.

Bien accueillir les élèves et leur famille

- Prévoir des **temps d'accueil des élèves et de leur famille** pour que tous se sentent « chez eux » dans l'école qu'ils ont choisi de fréquenter.
- Garantir une **égalité d'accès à l'enseignement organisé par la commune** et tendre vers la gratuité. Dans ce cadre, établir un relevé annuel des frais scolaires demandés aux parents.
- Veiller à ce que les **enseignants soient formés à la détection précoce des troubles et difficultés d'apprentissage** et à la remédiation ainsi qu'à la prise en compte, dans un souci d'écoute et de prévention, des problématiques familiales graves, en ce compris les cas de violences intrafamiliales.
- Sensibiliser, notamment au moyen des journées pédagogiques et en partenariat avec l'associatif, aux **besoins spécifiques de certains enfants** : enfants hypersensibles, enfants à haut potentiel, dyslexiques, etc.

Pour une école durable

Récréation, classe, cantine, piscine, bibliothèque, étude, tous ces temps de la vie scolaire sont autant de moments à mettre à profit pour respecter les autres et la planète. Des projets existent déjà dans les écoles communales de Saint-Gilles (tri, collations collectives saines, etc.) mais ceux-ci peuvent encore être renforcés.

- Élaborer un **cahier des charges au niveau des cantines scolaires** qui comprend des clauses durables pour une alimentation saine et de qualité (autant que possible : aliments bio, de provenance proche et de saison, ou équitables quand les produits locaux n'existent pas).
- Supprimer au maximum les distributeurs de snacks et leur trouver des alternatives.
- Promouvoir l'**utilisation de l'eau du robinet comme boisson** (par ex. via des fontaines à eau en dur), à la place de l'eau en bouteille, des softs, etc.
- Réaliser un **audit participatif sur la qualité des installations sanitaires**.
- Soutenir la création de **compost et de potagers à l'intérieur des écoles** quand l'infrastructure le permet.
- **Éviter les intrusions de la publicité** dans la vie scolaire ainsi que les sollicitations commerciales et plus généralement de toute forme de promotion directe ou indirecte pour des entreprises privées.

À l'école à pied ou en vélo...

Saint-Gilles a la chance de bénéficier d'un maillage en termes d'implantations scolaires qui permet de se rendre à l'école à pied ou en vélo. Des modes de déplacement doux qui ne demandent qu'à être développés.

- Mettre en place des **déplacements collectifs encadrés** : rangs scolaires par quartier, apprentissage du vélo et trajets en groupe.
- **Sécuriser les abords des écoles** via une signalisation appropriée et l'implication des agents de prévention.
- Prévoir un **parking vélo** dans chaque école.
- **Former à la sécurité routière et à la conduite en vélo les enfants**.

Jeunesse, politique de cohésion sociale, emploi : des leviers pour accroître le bien-être et le lien social

Des jeunes acteurs de leur commune

Pour assurer le développement de chacun des enfants et jeunes saint-gillois, il est nécessaire de poursuivre une politique d'accueil extrascolaire et de jeunesse réfléchie et coordonnée. L'enfant et le jeune sont des acteurs avant d'être des consommateurs. Il faut permettre à chacun de devenir autonome et lui offrir des occasions et des espaces complémentaires pour qu'il puisse s'exprimer, se réunir, s'informer. La politique de la jeunesse doit constituer une priorité incontournable à l'établissement d'une politique sociale émancipatrice. Il faut assurer les liens entre générations et entre populations d'origines diverses, et ce, dès le plus jeune âge.



- Faciliter l'accueil extrascolaire pour toutes les catégories sociales et assurer une bonne coordination des acteurs saint-gillois spécialisés dans le domaine. Offrir un espace de parole et d'échange de pratiques entre les associations.
- Garantir une offre d'accueil pour tous en période de congé en soutenant les activités de stage d'apprentissage et de découverte. Établir un cadastre de l'offre sur la commune.
- Renforcer l'**intégration des enfants porteurs de handicaps** et assurer leur accès à un maximum d'activités publiques.
- **Permettre aux jeunes d'être des citoyens à part entière** : concevoir un Plan Jeunesse local en concertation avec l'ensemble des jeunes, créer un conseil consultatif des enfants et un conseil des jeunes.
- Veiller à ce que les jeunes puissent s'impliquer activement dans les choix faits dans les matières liées à leur sensibilité : culture, sport, environnement, espace urbain, infrastructure.
- Assurer la formation continue des animateurs de jeunes et faciliter leur action par un soutien administratif et logistique de la commune.
- Développer les **projets de mise en autonomie de jeunes** suivis par les services de l'Aide à la jeunesse.

Une politique spécifique de cohésion sociale

Saint-Gilles possède un tissu associatif socioculturel très dense. La solidarité s'organise aussi à travers l'action de ce tissu plein de vitalité, qui participe à rompre l'isolement et le « chacun chez soi ». La commune perçoit aussi des moyens importants de la Commission communautaire française pour mener une politique spécifique de cohésion sociale. Malheureusement, les associations réellement indépendantes du pouvoir communal peinent à trouver leur place dans ce dispositif.

- **Construire une politique de cohésion sociale réfléchie** en permettant des liens entre acteurs provenant de secteurs et de quartiers différents.
- Ouvrir une reconnaissance aux associations saint-gilloises encore non certifiées et permettre un soutien aux initiatives assurant un lien entre associations.
- Encourager l'**implication des associations dans les prises de décisions de politique communale** et leur offrir un espace de parole publique.
- Continuer à encourager la mise en place de fêtes de rue, de fêtes de quartier, de comités de quartier et de toute initiative locale permettant la rencontre et le lien social.
- Assurer une bonne communication sur l'ensemble des possibilités de loisirs sur la commune.
- **Soutenir les activités intergénérationnelles** par le développement de projet entre associations de jeunes et maisons de repos.

Soutenir l'emploi et la formation

Le territoire saint-gillois est socio-économiquement mixte, avec de multiples activités commerciales et d'horeca, de nombreuses entreprises, des institutions, des lieux culturels actifs, un secteur non-marchand important et diversifié. L'administration communale elle-même est un grand pourvoyeur d'emplois à Saint-Gilles (680 agents en 2010). Beaucoup de ces emplois sont pourtant occupés par des non-saint-gillois.

Avec plus de 20 % de taux de chômage, Saint-Gilles est une des communes bruxelloises qui compte le plus grand nombre de demandeurs d'emploi. Nous voulons renverser cette tendance et penser de manière globale/intégrée les politiques d'emploi, le soutien à l'économie, la place des petits et grands commerces dans les quartiers ; bref mener une politique d'économie solidaire.

- **Soutenir l'insertion socioprofessionnelle** : mettre sur pied une dynamique locale en faveur de l'emploi avec tous les acteurs (entreprises, promotion sociale, associations...), développer les formations aux métiers verts et solidaires (économies d'énergie, accueil de l'enfance, etc.).

- Soutenir davantage encore la **création d'entreprises d'économie sociale**, y compris celles identifiées comme génératrices de créativité et d'émulation artistique.
- **Accroître les activités** liées au tourisme et à la promotion du patrimoine, mobiliser les forces locales autour de projets intégrés où l'emploi, l'économie et la formation sont complémentaires.
- **Soutenir une activité économique favorable à l'environnement** : encourager les entreprises et commerces à obtenir le label écodynamique et promouvoir toutes les bonnes pratiques émanant du secteur privé en matière sociale et environnementale,
- **Soutenir les entreprises « vertes »** (recyclage, livraison à vélo, etc.).
- **Renforcer Atrium Saint-Gilles** dans la prévention des faillites et les *turn-over* pour mieux accompagner les commerçants et entrepreneurs.
- Promouvoir les entreprises d'économie sociale dans les cahiers des charges de la commune, y compris les entreprises de travail adapté pour personnes handicapées.
- Favoriser les rencontres avec les entreprises en organisant, par exemple, des salons de l'emploi.



Les aînés : un enjeu majeur

La question du vieillissement est souvent abordée en termes de coût, de pension principalement. Toutefois, elle pose également nombre de questions et enjeux à l'échelon local en termes d'information, de services à domicile, d'accueil et d'hébergement des aînés. La gestion du vieillissement de la population sera l'un des principaux enjeux de la prochaine législature. Il s'agit d'une politique prioritaire tant en termes d'infrastructures que de services.

- Le CPAS de Saint-Gilles gère une Maison de repos, « Les Tilleuls », qui accueille des personnes valides et moins valides, elle est agréée pour 217 lits dont 100 lits en « maison de repos et de soins » (MRS) pour les résidents nécessitant des soins continus. Des améliorations ont été apportées cette législature dans les bâtiments anciens, mais aujourd'hui, c'est une rénovation en profondeur qu'il faut réaliser afin de répondre aux nouvelles normes élaborées

depuis près de 10 ans par la Région bruxelloise : chambres plus grandes avec coin toilette et sanitaire entre autres. Il est urgent d'en accélérer les travaux sous peine de ne pouvoir tenir les délais et d'y associer toutes les parties au projet (familles des résidants, résidants, conseil communal, conseil consultatif du 3e âge, associations seniors, quartier). Actuellement, seuls les travailleurs ont été consultés.

- Donner un vrai pouvoir de décision au conseil des usagers de la maison de repos du CPAS.
- La coordination sociale a lancé « Solist. Gilles », un service complémentaire d'aide à domicile permettant à la personne âgée et/ou handicapée de prolonger l'occupation de son habitat. Une excellente initiative mais il faut encore aller au-delà et créer un ou plusieurs centres de soins et de jour indispensables pour le maintien à domicile des aînés, avec des professionnels de la santé.
- Donner une véritable place et réunir régulièrement la commission consultative des seniors qui s'est réunie 3 fois en 6 ans et n'a jamais été consultée sur les projets en cours.
- Créer des projets d'habitat alternatif pour les seniors : kots intergénérationnels, logements kangourou (logements qui accueillent simultanément des locataires jeunes et des locataires âgés), habitat groupé, maisons d'accueil communautaire...
- Soutenir les asbl de baluchonnage ou d'extra-sitting qui permettent de remplacer temporairement le compagnon de vie, la famille... d'une personne désorientée pour leur permettre de quitter la maison quelques heures ou quelques jours en maintenant la personne désorientée dans ses habitudes et son lieu de vie.

Lutter contre les discriminations, pour l'égalité



Le droit à ne pas subir de discrimination est un droit fondamental. Pour Ecolo-Groen, la commune doit s'engager plus avant dans la lutte contre toute forme de discriminations et ainsi permettre à chacun de trouver sa place au sein de la commune, quels que soient son âge, son état civil, sa naissance, sa fortune, sa conviction religieuse ou philosophique, son orientation sexuelle, sa conviction politique, sa conviction syndicale, sa langue, son état de santé, son handicap, ou son origine sociale.

- **Sensibiliser** la population, les services communaux, la police, les écoles et interlocuteurs patronaux locaux **à la lutte contre les discriminations**, et valoriser la **richesse liée à la diversité** de cultures, religions, origines nationales et ethniques, orientations sexuelles, genres et identité de genres.
- Mettre en place un « **plan diversité** » au niveau de l'**Administration communale** et illustrer via la **politique d'engagement du personnel** que la diversité est une priorité de la commune.
- Reconnaître et **mettre en valeur les associations culturelles** réunissant des personnes d'origine étrangère et travaillant dans une perspective d'émancipation. Soutenir leurs initiatives et favoriser les interactions entre associations et initiatives de la commune, notamment les démarches interculturelles et les projets qui visent les femmes et les jeunes.
- Organiser une **rencontre annuelle entre les organisations des cultes reconnus** afin de développer un relais entre le pouvoir communal et ces acteurs très influents auprès d'une partie de la population.
- Promouvoir **l'histoire de la diversité saint-gilloise**, par exemple, via un dépliant illustré sur les grands moments de l'immigration à Saint-Gilles ou via un parcours pédestre des migrations ou encore via des livres consacrés à la diversité ou reflétant la diversité dans l'offre de la bibliothèque communale.
- Sensibiliser à la question du **vieillessement des personnes d'origine étrangère** (centres de jour, maison de repos, etc.)
- Agir en faveur de **l'égalité entre les femmes et les hommes** : sensibiliser les jeunes dans les écoles et les associations, former les élu-e-s et les fonctionnaires aux questions de genre, analyser les décisions budgétaires et l'ensemble des politiques selon leur impact sur les femmes, lutter contre la violence privée et domestique, porter une attention accrue à la question de l'interculturalité et à la problématique des femmes migrantes, développer des projets d'insertion sociale qui permettent la valorisation des compétences et la création de liens sociaux pour les femmes n'ayant pas eu accès au travail et à la formation pour des raisons familiales et culturelles.
- Développer une politique préventive de lutte contre les discriminations dans le logement.

Le CPAS : acteur central d'une politique sociale émancipatrice

La précarisation d'une part croissante de la population, y compris des travailleurs, se fait sentir durement à Saint-Gilles. On est ainsi passé de 2005 à 2010, à 9 % supplémentaires de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (ex-minimex). Des personnes aux profils

très différents s'adressent ainsi au CPAS : jeunes en dérive, jeunes et moins jeunes sans diplôme, personnes endettées, chômeurs exclus ou suspendus du chômage, migrants dont les diplômes ne sont pas reconnus, personnes pauvres avec d'importants problèmes de santé, femmes victimes de violences conjugales, étudiants sans ressources, personnes sans papiers, mais aussi pensionnés et travailleurs qui doivent s'endetter pour faire face à des loyers sans commune mesure avec leurs ressources et des factures d'énergie qui flambent...



Mais la pauvreté ne se résume pas au seul manque d'argent ; elle se traduit aussi dans la vie quotidienne par l'isolement social, l'ignorance des langues du pays et de ses codes, le stress, la parole ignorée. Des éléments dont les CPAS sont de plus en plus souvent amenés à tenir compte et pour lesquels ils restent les acteurs incontournables de la politique sociale d'une commune.

Un CPAS encore plus efficace

Nous avons salué sous cette dernière mandature, quelques avancées importantes du CPAS de Saint-Gilles, telles que la répartition du Fonds énergie, la politique d'insertion par la culture, les mises à l'emploi en article 60 en économie sociale, la titularisation et la promotion des travailleurs, mais il reste néanmoins quelques chantiers importants dont celui des conditions de travail des assistants sociaux...

- Le financement des CPAS dépend pour une partie/en partie de l'intervention communale. Ecolo-Groen veut garantir une stabilité et une prévisibilité de cette part communale pour que le CPAS ne travaille pas au coup par coup, mais assure une réelle pérennité aux projets mis en place, ainsi qu'aux engagements de personnel.
- Revaloriser le travail et les travailleurs du CPAS qui, comme dans de nombreux CPAS de commune socialement défavorisées, souffrent d'un *turn-over* important. Cela passe par une amélioration des salaires, une revendication à soutenir au niveau régional, mais aussi par l'amélioration des conditions de travail. Les locaux actuels sont tout à fait inadaptés en particulier à l'antenne Relais : 5 assistants sociaux dans des bureaux prévus pour une ou deux personnes (!), des ordinateurs en nombre insuffisant, etc.
- Continuer à augmenter le nombre de travailleurs administratifs et d'assistants sociaux. Et bien sûr privilégier la qualité des contacts avec la population et son accompagnement.
- Assurer une meilleure collaboration entre les différents services du CPAS.

- Une politique d'évaluation régulière par les acteurs concernés – travailleurs et usagers. compris- doit être rendue opérationnelle pour décupler l'efficacité des services.
- Soutenir une harmonisation régionale « vers le haut » entre les CPAS et une solidarité inter-CPAS pour moins d'inégalités entre communes.
- Créer une plateforme entre différents CPAS qui permettrait de faire des achats communs/ d'installer des groupes d'achats.
- Au départ de l'évolution des demandes d'aide adressées au CPAS, recueillir, analyser et interpréter des statistiques sexuées (hommes-femmes) en associant tous les acteurs concernés, afin d'établir un diagnostic global en vue de construire une politique cohérente de lutte contre la pauvreté.

Mettre les personnes au cœur des politiques sociales du CPAS

Les législations tendent à enfermer le CPAS dans un rôle strict d'insertion professionnelle. À l'heure où le plein-emploi est un leurre, Ecolo-Groen veut développer d'autres dimensions de l'action sociale – l'insertion sociale et citoyenne – renforcer et respecter les collaborations avec les acteurs de terrain et le tissu associatif et tracer avec eux les lignes d'une politique cohérente, émancipatrice et durable.

- Mener des politiques sociales transversales et globales avec les autres échelons et institutions, le CPAS devant être le pivot central de la solidarité et de l'action sociale au niveau communal, et rester attentif au fait que les questions environnementales peuvent aussi être des questions de justice sociale.
- Utiliser les emplois « Articles 60 et 61 » dans une véritable perspective de réinsertion couplée avec une formation adéquate et non clientéliste. La spécificité du contrat Article 60 et 61 est d'engager un bénéficiaire du revenu d'intégration sociale, avec un contrat de travail à durée déterminée, pendant la période nécessaire pour que cette personne puisse justifier/bénéficier de ses droits aux allocations de chômage.
- La coordination de l'action sociale de Saint-Gilles, lieu de réflexion et d'orientation des politiques sociales au niveau local, a été redynamisée sous cette mandature et bénéficie d'une nouvelle charte. La coordination souffre toutefois encore du manque de sensibilisation de la commune par rapport à ses projets (campagne logement, petite enfance, seniors...). Nous plaçons pour une meilleure collaboration entre la coordination et la commune.
- Renforcer l'association des personnes précarisées aux décisions qui les concernent.
- Mettre en place un comité d'usagers comme cela existe dans d'autres CPAS bruxellois.
- Créer davantage de logements de transit et une initiative locale d'accueil (ILA) pour demandeurs d'asile et en particulier pour les mineurs étrangers non accompagnés (Mena).

Pour une véritable synergie commune-CPAS

Le CPAS n'est pas la commune. Différents dans leurs missions, ils doivent rester distincts dans leur fonctionnement. Mais, au-delà de la concertation trimestrielle obligatoire, CPAS et commune gagnent à coopérer davantage si cela permet d'offrir à la population un meilleur service ou un service de même qualité à moindre coût.

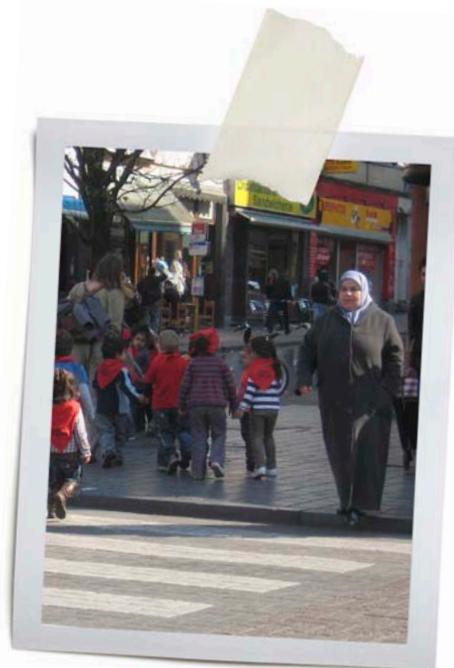
- Établir un rapport annuel sur les économies d'échelle et suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du centre public d'action sociale et de la commune
- Organiser, comme cela se fait en Région wallonne, une ou deux fois par an, des réunions conjointes thématiques conseil communal-conseil de l'action sociale.
- Prévoir un inventaire commun des ressources et services existants sur le territoire de la commune
- Prévoir un chapitre commun CPAS-commune dans les déclarations de politique générale de législature

Une commune ouverte aux étrangers

Saint-Gilles est une commune d'accueil où il est important que chacun puisse trouver sa place quelle que soit son origine. Cela nécessite une véritable politique d'intégration des nouveaux arrivants au niveau communal. Face au repli, Ecolo-Groen fait le choix de l'échange et du partage. Nous souhaitons favoriser les conditions du mieux-vivre ensemble et promouvoir la solidarité ici et ailleurs.

Améliorer l'accueil des étrangers

Au cours des dernières années, la gestion du service des étrangers de la commune a été particulièrement pointée du doigt pour l'absence d'informations sur les procédures à suivre, le manque de transparence dans l'attribution des rendez-vous et l'indisponibilité des agents pour répondre aux questions des usagers. Ces obstacles viennent encore s'ajouter aux difficultés linguistiques et à la précarité administrative que subissent déjà de nombreuses personnes fréquentant ce service. Il n'existe par ailleurs pas à Saint-Gilles de dispositif unique et coordonné de politique d'accueil pour les primo-arrivants comme on en trouve dans d'autres communes bruxelloises.



- Mise en place d'un **bureau d'accueil des primo-arrivants** : un lieu d'information et de formation centralisé, vers lequel seront systématiquement orientées toutes les personnes s'installant en Belgique pour la première fois et qui s'inscrivent ou se sont inscrites récemment dans la commune. Le bureau peut s'organiser à l'échelle de la commune ou de communes regroupées et en articulation avec le dispositif d'accueil néerlandophone (BON). Il ne s'agit pas seulement d'y distribuer des « welcome pack ». Pour Ecolo-Groen, la mission d'un bureau d'accueil va bien au-delà, il doit dispenser un accompagnement individuel, des cours de langue, des modules citoyenneté, si possible dans la langue d'origine, de l'orientation et de l'insertion socioprofessionnelle.
- Organiser des formations régulières du personnel du service population/État civil aux questions liées au séjour et aux droits qui en découlent.
- Faciliter l'accès des **personnes en situation irrégulière** aux infos concernant leurs droits (enseignement, aide médicale urgente, recours, aide juridique...). Par ailleurs, toute personne se voyant octroyer un ordre de quitter le territoire doit également être correctement informée de ses droits (retour volontaire, possibilité d'exercer un recours ou régularisation) et être orientée vers les services compétents et/ou vers les associations de terrain qui travaillent avec ce public.
- Veiller à ce que le travail des agents la police et les agents de quartier chargés de procéder aux **vérifications liées au séjour des étrangers** sur la commune se fasse dans le respect des droits des personnes étrangères.
- Créer, à l'initiative du CPAS, une **initiative locale d'accueil (ILA) pour demandeurs d'asile** et en particulier pour les mineurs étrangers non accompagnés (Mena). Il s'agit d'une structure d'accueil collective ou individuelle, financée par le fédéral (FEDASIL), qui offre non seulement le gîte et le couvert mais également un encadrement et un accompagnement à ce public par une équipe de travailleurs qualifiés.

Oser la solidarité internationale

S'il est un domaine du « penser global, agir local », c'est bien celui de la solidarité internationale au niveau communal. Une solidarité ancrée dans l'information, la sensibilisation et l'éducation, une solidarité ancrée dans des actions de développement ici et ailleurs, afin d'aboutir à un changement de société et de remédier au déséquilibre mondial.

- Créer **un échevinat de la solidarité internationale** et un budget identifié.
- Soutenir des actions **d'éducation au développement**, aux enjeux de la mondialisation, via le réseau associatif saint-gillois. Il s'agit de donner priorité aux actions par et pour les jeunes : des actions avec les écoles, les bibliothèques, les mouvements de jeunesse, les associations spécialisées et les centres culturels : parrainage entre écoles du Nord et du Sud, campagnes d'information sur les défis que relèvent les pays du Sud...

- Mettre à disposition les **ressources communales** (locaux, matériel, soutien financier, bulletin communal) pour les associations de solidarité internationale à Saint-Gilles.
- Accueillir au sein du Conseil communal des **débats sur des questions de solidarité internationale**.
- Mettre en valeur les associations actives dans la solidarité et relations Nord-Sud à Saint-Gilles et envisager des initiatives pour les encourager à travailler entre elles, avec la population saint-gilloise et la commune.
- Privilégier systématiquement l'usage et l'achat par les services communaux, quand les produits locaux n'existent pas, de produits issus du commerce équitable et en respect des **critères de durabilité**.
- Insérer systématiquement des clauses de durabilité (sociale et environnementale) et de commerce équitable dans les marchés publics.
- Investir les réserves financières des communes dans des **fonds d'épargne éthiques** et refuser les produits d'investissement peu durables à l'origine des crises financières.

Saint-Gilles : un pôle culturel

Commune au croisement des cultures, Saint-Gilles est un vivier créatif extrêmement riche et précieux pour notre capitale. Des centaines d'artistes y vivent et la commune fait preuve d'une vitalité incroyable pour un territoire de seulement 2,5 km². Elle accueille : deux centres culturels importants (le Centre culturel Jacques Franck francophone et le Pianofabriek néerlandophone), plusieurs espaces d'expression et de créativité, des galeries, un pôle de développement artistique, des écoles d'art, des théâtres, des cafés concerts, un service culturel communal dynamique et bénéficiant d'un bon ancrage. Sans compter le nombre croissant d'ateliers d'artistes et d'associations œuvrant dans le secteur.

La culture participe fortement à l'activité économique de la commune et lui assure un caractère de « territoire des arts » qui ne cesse d'attirer des créateurs et des habitants en quête de convivialité et de rencontres. Elle lui assure également une vitalité continue qui en fait un des pôles d'attraction et de vie collective les plus intéressants à Bruxelles.

Les enjeux culturels pour Saint-Gilles sont importants, car il faut assurer le développement



de toutes ces énergies dans un esprit commun sans imposer une politique culturelle trop directrice et écrasante. Permettre à l'art d'exister en étant accessible par tous et en lui reconnaissant son rôle d'émancipateur social.

L'Échevinat de la Culture est passé entre les mains de trois personnes différentes sous cette législature 2006-2012 ; il s'agit sans doute là d'un symptôme : la Culture n'a plus la priorité qu'on lui a connue auparavant à Saint-Gilles.

Stimuler une culture en lien avec le territoire et à l'écoute des habitants

Identifiée comme un secteur clef pour encourager la cohésion sociale et pérenniser un avenir commun où chacun trouve sa place, la Culture est un pilier essentiel au développement durable d'une commune. Elle permet d'assurer la création d'une société où toutes les origines et tous les âges peuvent se rencontrer et vivre ensemble.

- Développer un **plan culturel** collectif permettant l'expression et la reconnaissance de toutes les formes de créations. Travailler pour encourager une vision de la culture ouverte à tous et non élitiste.
- Renforcer **les synergies** entre les artistes et les acteurs locaux des différentes communautés. Notamment, par la garantie d'un soutien de qualité au service culturel de la Commune.
- Lancer un « **pass culture** » à Saint-Gilles permettant au public de tout âge de (re) nouer avec les espaces de création.
- Mettre en place un **comité culturel communal** composé des acteurs de la vie culturelle, de représentants d'autres secteurs (enseignement, jeunesse, associations de culture étrangère...), d'artistes et de citoyens.
- Développer un « **programme lecture publique pour tous** » en vue de promouvoir la lecture et l'accès aux bibliothèques à destination de tous les publics et ouvert à différentes langues.
- Lancer un débat de fond sur **les liens entre culture et éducation permanente** à Saint-Gilles afin d'assurer la vitalité des ateliers d'apprentissage, d'éducation ou d'alphabétisation.
- Ré-ouvrir l'espace public à **la pratique des arts en rue** et l'encouragement à l'émulation d'événements musicaux, festifs, interculturels et familiaux. Dans une dynamique de respect des activités de chacun, du bon vivre ensemble et en impliquant les voisinages concernés.
- Articuler une **collaboration entre culture et enseignement** permettant à tous les élèves saint-gillois de développer leur potentiel artistique.
- Dynamiser le **réseau des artistes Saint-Gillois** par la création d'une « maison des artistes »

et par un accueil ouvert aux nouveaux artistes s'installant sur la commune et de toutes origines confondues.

- Le Développement d'un **plan accueil cinéma** et le renforcement des liens avec Bruxelles Tournage.
- Le soutien aux **arts urbains** et aux formes artistiques vivantes en valorisant les créations locales et les artistes émergeants.

Garantir le lien avec les dynamiques citoyennes

Les infrastructures culturelles évoluent et de nouvelles opportunités se présenteront dans un avenir proche. Les orientations qui seront prises doivent reposer au maximum sur les dynamiques citoyennes et les créateurs.

- Faciliter l'essor d'ateliers d'artistes notamment par la création d'un **partenariat entre la commune et les centres d'accueil artistiques** en cour de développement et déjà existants (tels que les ateliers smart).
- Réfléchir à la place de la création, de la culture et de la vie associative dans le futur projet **de développement de quartier liée à la fermeture de la Prison de Saint-Gilles** (ateliers d'artistes, petits locaux à loyers modérés, etc.).
- Les projets liés au bâtiment de l'**Aegidium au Parvis de Saint-Gilles** doivent avoir un volet culturel important, largement tourné vers le public et la population saint-gilloise et reposant entre autres sur les ressources artistiques de la commune.
- Soutenir le développement des **centres culturels locaux francophone et néerlandophone** (Jacques Franck et Pianofabriek), tout en garantissant leur indépendance politique et pluralisme.
- Assurer l'avenir de **la Roseraie** et renforcer les liens avec la Commune par un accord long terme assurant la viabilité du lieu (situé sur la commune d'Uccle).
- Enrichir le **parcours d'artistes** en l'ouvrant davantage à la participation de toutes les professions artistiques et en créant des ponts intergénérationnels.
- Garantir la survie **des marchés artistiques et artisanaux** durant toute l'année et offrir aux artisans une plus grande visibilité.
- Mieux définir les missions de **la Maison des cultures** (rue de Belgrade) et l'inscrire dans le cadre du plan culturel communal ouvert à l'expression de toutes les formes de cultures et dans un objectif de cohésion sociale.
- Profiter de l'extension du **Musée Horta** pour assurer un plus grand accès aux publics scolaires de la commune. Assurer sa gratuité les premiers dimanche de chaque mois. Poursuivre et mieux signaler le parcours « Art nouveau ».

A wide-angle photograph of a lush green park. In the foreground, a sandy path leads to a large, well-maintained lawn. Numerous people are scattered across the grass, some sitting on blankets, others standing in small groups. In the background, a large, multi-story brick building with a red-tiled roof and many windows is visible, partially obscured by trees. The sky is a clear, bright blue with a few wispy white clouds. The overall atmosphere is peaceful and vibrant.

UN TERRITOIRE
OÙ IL FAIT MIEUX VIVRE

De plus en plus de personnes éprouvent des difficultés pour se loger à Saint-Gilles en raison de l'explosion des prix de l'immobilier. Qu'il s'agisse des petits revenus, des étudiants, des jeunes ménages ou même désormais des revenus moyens. Si Saint-Gilles dispose d'une réserve foncière importante, elle peut clairement mieux faire en termes de logement social, un des taux les plus bas de la Région bruxelloise, en termes de gestion des logements vides et de bonne gouvernance, on se souviendra du scandale de la quasi faillite de l'agence immobilière sociale en 2010...

Au niveau de la mobilité, comme sœur Anne, nous attendons toujours le plan communal de mobilité promis maintenant depuis plusieurs années et attendons en vain que la majorité se penche sur des alternatives sérieuses à l'automobile pour plus de sécurité, moins de bruit, moins de pollution et moins d'embouteillages. Pour Ecolo-Groen, la politique de mobilité passe aussi par une amélioration de l'espace public : il doit valoriser en priorité les déplacements à pieds et à vélo, puis en transport public et enfin en automobile.

Quant à la propreté, c'est un gros échec de la majorité actuelle : la commune est et reste sale. Nous voulons faire de Saint-Gilles une commune où il est agréable de se promener et où il fait bon vivre.

Un logement de qualité pour tous

Le droit au logement est un droit humain fondamental. Pas de dignité humaine sans logement digne.

Outre le fait de répondre à un besoin fondamental de protection pour soi et sa famille, se loger de manière correcte à un prix accessible permet de s'ancrer dans la société, de pouvoir se former, travailler ou chercher du travail, construire ou agrandir une famille...

Ces dernières années, les prix des logements, à la location comme à la vente, ont augmenté plus vite que l'inflation. La pression est particulièrement forte sur les logements à louer de petite taille, dans les créneaux au départ les moins chers. Ce sont donc les personnes les moins favorisées, occupant généralement ce type de logements, qui sont les plus touchées. Saint-Gilles a, de plus, le plus haut taux de locataires sur la Région bruxelloise : 73 % des logements sont loués pour une moyenne bruxelloise de 59 %. Résultat : nombre de Saint-Gillois doivent consacrer plus de 50 % de leurs revenus au logement. Si on ajoute le coût de plus en plus important des charges énergétiques, on constate que l'accès à un logement adapté (taille suffisante au regard du nombre d'occupants) et salubre est de plus en plus compromis à Saint-Gilles.



Si on ajoute à cela le fait que, en 6 ans, le nombre d'habitants est passé de 45 000 à 49 000, soit une augmentation d'environ 10 %, on comprend comme le problème est aigu sur la commune !

Il est donc nécessaire de favoriser l'augmentation du nombre de logements (y compris publics), d'aider à améliorer leur qualité et surtout de travailler à leur accessibilité financière par tous, ainsi qu'à l'information du public sur ses droits et devoirs liés au logement.

Plus de logements avec une bonne gestion publique !

Saint-Gilles possède un patrimoine de logements publics locatifs qui couvre 10,30 % des logements locatifs, soit 2 209 sur 21 441. La commune dispose d'une grosse Régie foncière de 800 logements, mais il ne s'agit pas de logements sociaux. L'objectif fixé au niveau régional est d'atteindre 15 % de logements publics dans chaque commune. Nous devons donc faire un effort pour augmenter encore le nombre de logements publics et atteindre ces 15 %, en ciblant surtout le véritable logement social, où Saint-Gilles est clairement en dessous de la moyenne régionale. Autre aspect : l'agence immobilière sociale (AIS), tombée en quasi faillite du fait de mauvaise gestion en 2010, doit maintenant se redéployer.

- Continuer à **créer du logement public** via la Régie foncière ou via les politiques de rénovation urbaine (contrats de quartier).
- Concernant les logements de la Régie foncière, les **critères de revenus** (maximum ceux du logement social plus 20 %) et des **modes de calcul des loyers** imposés par la Région doivent être respectés.
- Le **système régional d'allocation-loyer** pour les locataires doit enfin être activé par la Régie foncière : elle doit faire les démarches en ce sens et en informer le public.
- Le taux de logements sociaux est plus bas à Saint-Gilles que la moyenne régionale, 5 % du parc de logement contre 8 %. Il faut viser à atteindre progressivement la moyenne régionale. Un objectif raisonnable de législature serait la **création de 100 logements sociaux supplémentaires**. Les réserves foncières (prison, Midi) doivent être mobilisées, dans le cadre de projets mixtes. Les charges d'urbanisme ou autres systèmes de captation de plus-value doivent être utilisés pour le logement social.
- Pour l'instant il y a un manque sur toute la Région de grands logements de 3 et 4 chambres. Il faut donc viser une **typologie diversifiée de logements publics**, dont se fixer un objectif chiffré de grands logements (30 % des logements neufs ou rénovés).
- Promouvoir des **projets mixtes** avec des bâtiments qui mêlent logement sociaux, logements moyens voire même logements privés (ce type de projet est inexistant pour le moment).

- Se donner une véritable **politique de logements de transit**. Arrêter la gestion par trois échelons différents. Se donner des critères clairs d'attribution (y compris au niveau des publics-cibles) et une véritable politique de « sortie » de ces logements, d'aide au relogement une fois la période de transit terminée.
- **Redéployer l'AIS** (agence immobilière sociale) en encourageant davantage de propriétaires privés à mettre à disposition leurs biens moyennant un loyer encadré, en offrant sécurité tant pour le propriétaire que pour le locataire.
- Systématiser les aménagements pour les **personnes à mobilité réduite** et souffrant de handicap dans les logements publics.

Agir sur les biens inoccupés et sous-occupés, optimiser les bâtiments

Actuellement à Saint-Gilles, plusieurs dizaines de logements sont vides, il y a une surexploitation de certains bâtiments dont les propriétaires sont des marchands de sommeil alors que, d'autre part, l'Administration communale rechigne à diviser les maisons en des entités raisonnables, compactes et bien conçues.

- Réaliser un **inventaire des logements vides**.
- Activation du « **droit de gestion publique** » (pour le moment expérimenté uniquement dans le cadre d'un contrat de quartier), en ciblant les logements pouvant être remis sur le marché avec « petits » travaux. Le Code du logement régional prévoit en effet la possibilité pour les communes, les Agences immobilières sociales et les sociétés de logements sociaux de prendre en gestion les logements vides.
- Amélioration de la **perception de la taxe sur immeubles abandonnés**, en ciblant les immeubles faisant l'objet de spéculation. Et si un immeuble reste, malgré la taxe, abandonné pendant plus de deux ans, activer d'autres outils comme l'expropriation puis la rénovation (subvention régionale « rénovation urbaine » pour immeubles vides).
- Coopérer avec le service régional en charge de la lutte contre les logements vides.
- Développer des **conventions d'occupation précaire** avec les propriétaires privés ou publics d'immeuble en attente de rénovation en partenariat avec des associations qui œuvrent à la réinsertion (et pas avec des sociétés privées comme « Camelot » qui n'ont aucune finalité sociale et qui poursuivent un but lucratif).
- Étendre et pérenniser le système de **prime à la rénovation de logements au-dessus des commerces**, actuellement cette prime est réservée aux immeubles dans le périmètre d'un contrat de quartier.

- Réaliser un inventaire des **bureaux vides pouvant être reconvertis en logements** et soutenir leur reconversion.
- Favoriser une **architecture compacte** qui est moins énergivore lors de l'attribution de permis d'urbanisme pour des logements neufs ou en rénovation.
- **Adopter des règles urbanistiques claires et explicites concernant la division des maisons en plusieurs entités.** Actuellement, à Saint-Gilles, la règle implicite est de n'accepter que le découpage des maisons en des unités de très grandes tailles, y compris comprenant peu de chambres. Il faut certes lutter contre la division excessive, mais il est aussi important de permettre une diversité dans les typologies et tailles de logements.
- Favoriser **la modularité, l'évolution des logements** dans le cadre de la délivrance des permis d'urbanisme. Permettre, par exemple, des divisions réversibles pour l'accueil d'un parent handicapé ou une personne âgée.
- Favoriser la création de kots étudiants chez des personnes âgées vivant dans un logement devenu trop grand pour elles en développant des collaborations avec l'associatif spécialisé.

Améliorer la qualité des logements

Sur Saint-Gilles trop de logements sont de mauvaise qualité, sous l'angle de la salubrité, comme de la performance énergétique. Problèmes de santé des habitants et factures de gaz et électricité trop élevées... ce sont les habitants qui trinquent !

- Viser **le standard passif pour la construction de tout logement public communal et le standard basse énergie** pour les rénovations, à l'instar de ce que fait maintenant la Région bruxelloise.
- Définir un **plan de rénovation des logements sociaux et des logements de la Régie foncière** communale avec également un objectif d'amélioration des performances énergétiques.
- Évaluer la politique du CAFA visant à identifier les « mauvais logements » (insalubre, propriétaires malhonnêtes ou peu scrupuleux, etc.)
- Développer une coopération avec l'Administration de l'inspection régionale du logement, en vue de lutter contre les logements insalubres, en ciblant ceux qui présentent un réel danger pour la santé/la sécurité.
- Encourager un partenariat avec des associations s'occupant du logement et qui peuvent notamment faire le lien entre les locataires vivant des problèmes d'insalubrité et la commune.

Une fiscalité immobilière plus juste

La fiscalité immobilière doit certes permettre à la Commune de disposer de moyens pour les politiques publiques, mais aussi être équitable et favoriser l'accès au logement et les investissements en rénovation (confort et performance énergétique).

- Coopérer avec l'Administration fédérale pour réaliser un travail systématique de **mise à jour du revenu cadastral, en vue d'une fiscalité plus juste**.
- **Ne pas pénaliser fiscalement les investissements** en performance énergétique ou en confort de base.
- **Ristourner une partie des centimes additionnels communaux au précompte immobilier pour les ménages premiers propriétaires modestes ou précaires** (par exemple qui sont dans les conditions du Fonds du logement) pour un certain nombre d'années. Afin d'inciter les propriétaires à conventionner leur loyer, donner une **ristourne également aux propriétaires qui ont confié leur bien à une agence immobilière sociale** pendant la durée de leur contrat.

Soutenir de nouvelles formes d'habitat

Face à la crise du logement, des associations et des collectifs lancent des projets innovants pour diminuer les coûts d'accès au logement. Ces démarches doivent être soutenues.

- Soutenir les initiatives d'**habitat groupé et d'habitat solidaire** (urbanisme, soutien technique et juridique...).
- Développer sur la commune au moins un projet de **logement intergénérationnel**, par exemple du type « kangourou » (logements qui accueillent simultanément des locataires jeunes et des locataires âgés qui s'entraident).
- Mener un projet de **Community land trust** (CLT) dans le cadre d'un partenariat public-associatif. Ce genre de projet permet de diminuer le coût d'accès à la propriété pour un public ciblé (revenus plafonnés), dans le cadre d'un projet collectif, avec un système de captation partielle de la plus-value en cas de revente. Les contrats de quartier peuvent offrir des opportunités à ce niveau.
- Soutenir la **création de kots étudiants en se dotant d'un plan stratégique** avec des objectifs de densité/nombre de kots par quartier.

Une meilleure gouvernance, pour un meilleur service au citoyen

Lors de la législature qui s'achève, Ecolo-Groen a obtenu le vote d'un règlement communal d'attribution des logements communaux et a mis en exergue la mauvaise gestion de l'agence immobilière sociale (AIS), ce qui a débouché sur certaines améliorations. Néanmoins, il reste du

travail pour que la gestion par la commune du secteur du logement saint-gillois soit tout à fait transparente et non clientéliste.

- Ouvrir un « **guichet logement** » unique où les gens trouveront de l'information sur toutes les possibilités de logements (table logement du CAFA, infos sur primes, sur les différents types de logement alternatif, sur les aides pour adapter son logement à ses besoins...). Les gens pourront également s'y inscrire sur les différentes listes d'attente pour un logement géré par le public (logements sociaux, AIS, logements communaux).
- Améliorer le fonctionnement de l'Agence Immobilière Sociale (AIS) de Saint-Gilles pour qu'elle soit en mesure de contribuer aux objectifs de la politique de logement de la commune. Ceci passe par un meilleur équilibre entre la présence de représentants publics et des professionnels du secteur, voire des propriétaires et locataires, au sein du CA.
- Mise sur pied d'un service de **médiation pour les conflits locatifs** (articuler avec justice paix et service d'aide aux justiciables).
- Améliorer le règlement d'attribution des logements communaux et diminuer le nombre de dérogations accordées. Il faut évaluer les critères de priorité actuels et **respecter les obligations régionales**, par exemple en ce qui concerne les plafonds de revenus, pour les logements ayant fait l'objet d'une subvention régionale (contrat de quartier, immeubles isolés...).
- **Plafonner les loyers de tout logement communal** en fonction des revenus pour éviter que le loyer rende de fait le logement inaccessible au public auquel il est normalement destiné.

Se déplacer avec plaisir et en sécurité



Saint-Gilles est une petite commune densément peuplée située à côté du cœur de Bruxelles. On y trouve de nombreux commerces, services, équipements collectifs et offres culturelles dans un périmètre de moins de 2 km. Un contexte parfait pour stimuler les modes de déplacement doux (marche et vélo) et l'usage des transports en commun sur le territoire de la commune. D'autant que plus de la moitié des ménages Saint-Gillois ne possèdent pas de voiture !

La marche, agréable et en sécurité

La marche à pied est le premier mode de déplacement à Saint-Gilles, qui est une commune très dense, aux distances courtes, offrant une forte mixité des fonctions. La marche doit être valorisée à la hauteur de son importance, en améliorant le confort et la sécurité du piéton.

- Systématiser à chaque carrefour, chaque intersection, un **aménagement des trottoirs** en « oreilles ». Cela permet des passages piétons beaucoup plus larges tout en étant plus courts (meilleure visibilité pour les automobilistes, davantage de sécurité et de confort pour les piétons) et de gagner de l'espace supplémentaire pour des plantations, des bancs, des arceaux pour les vélos, etc.
- **Systématiser les passages piétons** à chaque carrefour et à chaque intersection.
- Faire le maximum pour améliorer le confort et sécurité des personnes à mobilité réduite.
- Plutôt que d'imposer une largeur minimale de trottoir, renverser la logique et **imposer une largeur maximale de chaussée carrossable**.
- **Désencombrer au maximum les trottoirs** (panneaux de signalisation, publicités, armoires techniques) en les supprimant quand ils sont inutiles ou en les reportant si possible dans la zone de stationnement.
- Moins de feux rouges, et un temps « feu rouge » pour les piétons plus court.
- Sécuriser au maximum les trottoirs où il y a des travaux.
- Veiller particulièrement aux problèmes des voitures garées sur les passages pour piétons.

Le vélo

Le vélo s'impose peu à peu comme un mode de déplacement à part entière et connaît un succès croissant à Saint-Gilles, comme dans toute la Région bruxelloise. À l'instar de ceux pour les piétons, les aménagements doivent garantir confort et sécurité.

- Garantir la présence des **sas vélos à chaque carrefour** et entretenir les marquages au sol, qui ont tendance à s'effacer rapidement et, dès lors, être moins respectés.
- Promouvoir **l'aménagement des itinéraires cyclistes régionaux** en passant des « marquages suggérés » aux « aménagements standards » (pistes cyclables) là où c'est possible :
 - Faire en sorte que la traversée complète de la commune d'Est en Ouest (porte de Hal-Parc Duden) et Sud-Nord (Fonsny-Prison) puisse être faite entièrement sur des pistes cyclables, y compris et surtout sur la barrière de Saint-Gilles.
 - Chaussée de Waterloo, de Ma Campagne à la Barrière

- Rue Defacqz
 - Rue Hôtel des Monnaies
 - Avenue Brugmann
 - Chaussée d’Alseberg
 - Avenue Ducpétiaux le long de la Prison (le tronçon de la rue en sens unique entre la chaussée de Charleroi et la Chaussée de Waterloo est déjà aménagé)
- Assurer un meilleur **maillage des arceaux de stationnements pour vélo**, aux carrefours, proche des lieux d’animations, dans les quartiers résidentiels...
 - Augmenter le nombre de parkings vélos sécurisés sur la voirie tel l’exemple pilote du carré Monnaies
 - Assurer que tous les nouveaux projets immobiliers comprennent un espace sécurisé réservé au vélo.
 - Compléter le **maillage des stations Villo**. Dans l’idéal, on ne devrait jamais être à plus de 300 mètres d’une borne, où qu’on soit à Saint-Gilles. C’est loin d’être le cas, actuellement ; il y a notamment des « trous » dans les zones de la place de Bethléem, de la chaussée de Forest (côté Forest), du haut de la chaussée d’Alseberg, de la zone Féron-Fontainas, de la Place Dumont, etc.
 - Mise sur pied d’une brigade cycliste à la police de Saint-Gilles.

Les transports en commun

En accord avec les objectifs d’IRIS 2, le transport en commun doit retrouver une fonction première et structurante pour assurer la mobilité des habitants et usagers de la Région.

Dans les principes généraux à appliquer, on relèvera notamment :

- L’aménagement de sites propres pour les principales lignes de tram et du bus.
- La hausse de la fréquence, notamment en heures creuses, le soir et le WE (à négocier avec la STIB).
- La priorité aux carrefours (y compris via feux commandés).
- L’aménagement de stations de trams et bus plus confortables (aubettes), affichant le temps d’attente réel, l’aménagement systématique de quais afin d’éviter l’embarquement et le débarquement au milieu des voitures stationnées.

Rencontrer ces principes nécessite une **coordination optimale entre la STIB, Bruxelles-Mobilité et l'Administration communale**.

Ligne 92

La ligne 92 est une des lignes les plus structurantes de l'agglomération bruxelloise et est particulièrement stratégique pour Saint-Gilles en reliant la commune aux pôles de la ville haute (Louise, Mont des Arts, Botanique...). La chaussée de Charleroi est identifiée depuis longtemps comme un point noir empêchant cette ligne de fonctionner correctement et de remplir son rôle. Les aménagements concédés (semi site propre) ne permettent pas de régler structurellement le problème. Le réaménagement de la chaussée en vue de garantir le bon fonctionnement du tram doit être étudié pour une solution plus ambitieuse que le mauvais compromis actuel.

Ligne 81

La ligne 81 est une ligne importante qui remplit un rôle de moyenne ceinture dans la première couronne sud-est. Sur Saint-Gilles, le tram roule de manière assez fluide (les problèmes qu'il rencontre sont concentrés sur Ixelles), mais une série de mesures peuvent toutefois améliorer sa desserte.

On pointera notamment la fin de la priorité à droite le long de son parcours, notamment avenue Verhaegen (même si le tram est aujourd'hui prioritaire, ce n'est pas le cas des voitures qui le précèdent), ainsi que la priorité aux carrefours à feu.

Enfin, une réflexion sur le carrefour de la place Janson semble nécessaire, notamment en étudiant la mise à sens unique de la rue de l'Aqueduc de La Trinité vers Janson (sur le modèle de la rue Moris). La réflexion devra évidemment tenir compte de l'accès aux logements, aux commerces et à leur livraison.

La zone 30 généralisée

La vitesse maximale de 30 km/h devrait être la vitesse maximale par défaut dans toute la commune. Seules certaines artères à vocation *interquartiers* (artère qui relie les quartiers) pourraient déroger à cette règle et permettre une vitesse de 50 km/h.

Une véritable hiérarchie des voiries permettant de combattre efficacement le trafic de transit devra être mise en œuvre, notamment via des aménagements spécifiques de l'espace public. Ainsi, à chaque niveau de la hiérarchie peut être affecté une ambiance (matériau, éclairage, mobilier urbain) permettant à l'usager de « sentir » s'il est dans une artère *interquartiers* ou une voirie locale.

Soutenir les systèmes de partage de voitures

Beaucoup de personnes n'ont pas besoin d'une voiture tous les jours. Pour ces personnes, les systèmes de partage de voitures sont adéquats. Cambio ou un partage entre habitants : deux formules à soutenir.

Le maillage des stations de voitures partagées **Cambio** est pour le moment assez satisfaisant, mais des nouvelles stations devraient néanmoins être aménagées.

- Aménager de nouvelles stations Cambio (du côté de la place Bethléem, par exemple).
- Les stations Cambio, fortement utilisées, pourraient être agrandies (à Horta, par exemple).
- **Favoriser le partage de voiture entre habitants** via la sensibilisation, en mettant en place des facilités pour les cartes de riverains et en développant des outils qui facilitent le partage (information sur les assurances, aide à l'organisation du partage, etc.).

Faciliter les livraisons pour soutenir le commerce et fluidifier la route

Pour la vitalité des commerces, il est important que les services de livraison s'effectuent de manière fluide.

La fonction de stationnement pour livraison doit donc primer sur la fonction de stationnement des voitures particulières.

- Des plages horaires strictement respectées de livraison pourraient être mises en place, à l'instar de ce qui est fait à l'étranger (en Allemagne par exemple).
- Intervenir plus fermement chaussée de Waterloo ou chaussée d'Alsemberg, pour libérer les aires de livraison squattées par des voitures particulières afin d'éviter les nombreux camions stationnés en double file.

Des aménagements qui facilitent les déplacements

Principes généraux

L'éclairage public

- Élaborer un plan lumière à l'échelle de la commune : les divers monuments/carrefours/places identitaires de Saint-Gilles : le Parvis et son église, la Barrière, l'Hôtel de ville, les Écoles.
- Adopter une ambiance lumineuse en fonction de la hiérarchie des voiries.

- Adopter un éclairage latéral des trottoirs, plutôt qu'un éclairage axial de la chaussée.

La signalétique

Mettre en place une véritable signalétique directionnelle, sur le modèle de la Ville de Bruxelles ou de la Commune d'Ixelles, tant pour les marcheurs/cyclistes que pour les automobilistes.

Quelques points spécifiques

Midi

- Partage de l'espace public en faveur des modes actifs et des transports en commun.
- Favoriser l'inter-modalité par une meilleure articulation entre les trains, trams, bus et les autres modes de déplacement.
- Soigner le lien avec les autres quartiers, vers Anderlecht, vers Forest, vers le haut de Saint-Gilles et vers le Pentagone.

Parvis

Le parvis doit pleinement retrouver sa fonction de place publique et être piétonnisé ou, à minima, ne plus être une aire de stationnement. L'articulation entre le Parvis, la place Marie-Janson (Carré Hôtel des Monnaies), le petit Parvis et le bas de la rue du Fort doit être pensée globalement. Sur cette zone, cœur de Saint-Gilles, il faut diminuer drastiquement la place de la voiture et sécuriser les déplacements piétons, qui sont extrêmement nombreux vu l'offre horéca, l'offre culturelle et la présence du marché. Tout projet de parking dans la zone doit se faire dans le cadre des objectifs de réduction de la pression automobile et des prescriptions du plan régional Iris2.

Barrière

La Barrière devrait être aménagée en rond-point classique avec priorité donnée aux trams (un tel projet est sur les rails) et des aménagements sécurisés pour les cyclistes.

Janson

Le carrefour Janson, avec ses 6 branches, est un point noir important de la STIB et des piétons. Pour améliorer la situation, Ecolo-Groen préconise :

- Une mise à sens unique de la rue de l'aqueduc dans le sens Janson – Trinité, afin d'aménager un site propre pour le tram dans le sens Trinité – Janson, sur le modèle de la rue Moris.
- Une inversion du sens de circulation de la rue Africaine afin de rabattre le trafic sur la chaussée de Waterloo (principe de la hiérarchie des voiries).

- Un élargissement de l'oreille de trottoir à l'angle Defacqz/Charleroi.
- Un élargissement du trottoir sur le haut de la rue de la Victoire à la même largeur que le reste de la rue de la Victoire.

Chaussée de Charleroi

Réflexion sur le tram 92 pour la mise en place d'un site propre, avec la mise en sens unique de la chaussée de Charleroi de la place Janson vers la place Stéphanie, en déviant le trafic vers la petite ceinture via la rue Defacqz et l'avenue Louise.

Goulet Louise

N'utiliser les trottoirs du Goulet Louise que pour les livraisons et y interdire le stationnement de voitures.

Place Van Meenen

La place, qui est actuellement un parking, doit pleinement ou en partie retrouver sa fonction de place publique.

Un environnement sain, la meilleure prévention santé

Notre qualité de vie est intimement liée à la qualité de notre environnement. Des législations sont mises en place au niveau européen, national, régional et local. Elles fixent des objectifs à chaque niveau de pouvoir. Cependant, force est de constater que notre environnement continue à se détériorer dans de nombreux domaines: perte de biodiversité, augmentation des émissions de gaz à effet de serre, de particules fines, déchets toxiques, etc. Ces divers éléments ont des répercussions immédiates sur notre santé et encore plus sur celle de nos enfants. Il est donc essentiel d'agir pour contrer ce phénomène. Le niveau local le permet. En effet, les communes disposent de nombreux leviers pour améliorer le cadre environnemental de leurs citoyens. Elles doivent également les rendre acteurs de la restauration de la qualité de leur environnement.



À Saint-Gilles, c'est le bas de la commune qui souffre le plus de la pollution vu la densité de trafic, la stagnation de l'air due à la cuvette, et le manque d'espace vert. Il est donc important de mettre en place un plan coordonné d'amélioration environnementale.

Un pilotage efficace qui associe les citoyens

- Réaliser un **bilan carbone** et un audit énergétique des services de la commune via une méthode standardisée.
- Établir une **mesure de l'empreinte écologique** de la commune et des objectifs précis d'amélioration.
- Développer un **service éco-citoyen** en partenariat avec les associations locales, chargé notamment d'entrer en contact avec les habitants pour promouvoir les gestes et les choix de consommation et de produits qui réduisent l'empreinte écologique. L'actuel service Eco & Co peut servir de base à un tel projet.

Retrouver un peu de calme et limiter le bruit

- Élaborer un **plan en vue de diminuer la part de la population soumise à des niveaux de bruit** supérieurs à 55 décibels dB (A) : diminuer le bruit de circulation par diminution de la vitesse, promouvoir les « absorbeurs » naturels de bruit, entrer en contact avec les services d'urgence et policier pour diminuer l'usage des sirènes...
- Être attentif à **définir les conditions d'installation et d'exploitation** des équipements bruyants, que ce soit dans le secteur économique ou dans les logements (pompes à chaleur par exemple), mais également pour les chantiers.
- Prendre en compte le bruit dans les **permis d'environnement et d'urbanisme** (conception du bâtiment, conditions d'isolation phonique...), dans la gestion des voiries, dans le choix des matériaux...
- Généraliser les **zones 30** dans les zones résidentielles et/ou densément peuplées en garantissant leur respect par des radars et par des aménagements spécifiques des voiries.

Favoriser la biodiversité, les espaces verts publics et la protection de la nature

- S'inscrire dans une stratégie active pour **arrêter le déclin de la biodiversité**, notamment via la mise en œuvre d'un plan de développement de la nature.

- **Proscrire l'utilisation d'herbicides et autres produits chimiques** par les services communaux en charge des plantations et espaces verts.
- Développer une **plus grande biodiversité** dans les espaces verts et les espaces « perdus » (angles de rue, etc.).
- **Protéger et végétaliser les intérieurs d'îlots**, notamment dans le cadre des contrats de quartier et des projets publics.
- **Soutenir et promouvoir les toitures vertes** (instauration d'une prime communale) et les façades vertes.
- Développer un **maillage de zones naturelles vertes et bleues** notamment pour ramener espaces verts et zones aquatiques en milieu urbain.
- **Augmenter la surface d'espaces verts accessibles au public** – en particulier dans les quartiers densément peuplés - via des projets participatifs avec les riverains.

Améliorer la qualité de l'air

- **Favoriser radicalement les transports en commun** et la **mobilité douce** dans les aménagements et dans le plan communal de mobilité.
- Définir des « **zones de convivialité** » réservées, à certains moments de la journée ou certains jours de la semaine, aux modes de transports doux.
- Développer et soutenir des **actions en matière de santé et d'environnement** dans les habitations en partenariat avec la CRIPI (Cellule Régionale d'Intervention en Pollution Intérieure) et son ambulance verte.
- Améliorer la **performance environnementale des véhicules des pouvoirs communaux** et former les employés communaux à l'éco-conduite qui permet la diminution de la consommation de carburant de 20 %.

Diminuer l'utilisation des ressources naturelles

- **Réduire la consommation énergétique des bâtiments communaux** (isolation, sensibilisation, systèmes de régulation...).
- Encourager **l'utilisation de l'eau de pluie** par des campagnes de sensibilisation et d'information (et encourager à réutiliser les anciennes citernes à eau de pluie dans les projets de rénovation et mettre en place une prime communale).

Amplifier la gestion écologique des déchets

- Favoriser l'**enterrement des bulles à déchets**.
- Organiser une **collecte efficace et régulière** via des points de collecte par exemple, des déchets de cuisine et de jardin en collaboration avec la Région (Bruxelles-propreté);
- Amplifier les projets de **composts collectifs**.
- Organiser la **réutilisation des encombrants**, par exemple en soutenant une « ressourcerie » d'économie sociale au niveau local ou intercommunal, ou en mettant en place une « donnerie ».

Réduire les pollutions électromagnétiques

- Consacrer le **principe de précaution comme base de la politique en matière de protection de la santé** tant pour les anciennes antennes que pour l'installation de nouvelles ainsi que pour tous les systèmes de communication par ondes; mettre en œuvre, avec l'aide de la Région bruxelloise, l'ordonnance régionale sur les ondes électromagnétiques, dont le principe de base est de limiter la puissance d'émission des sites, quitte à en augmenter le nombre.
- Revenir autant que possible aux **connexions filaires en lieu et place du WiFi** et téléphone DECT dans les bâtiments qui dépendent de la commune, particulièrement dans les crèches, les écoles, les maisons de repos, les hôpitaux, mais aussi dans les locaux de l'administration communale ou du CPAS;
- Prévoir des **campagnes d'information et de sensibilisation** auprès de la population pour promouvoir, en termes de santé publique, le meilleur usage possible des appareils fonctionnant avec rayonnement électromagnétique.

Réduire la pollution lumineuse

- Choisir des appareils **d'éclairage urbain économiques orientés vers le sol** et modulables en fonction de l'heure;
- Encourager le **même type d'éclairage** pour les aménagements privés dans le cadre de l'octroi des permis.

Contribuer à la transition écologique de l'économie sur la Commune

- Promouvoir une **économie de fonctionnalité** : l'utilisation d'un service plutôt que la possession d'un bien, comme par exemple les systèmes de voitures partagées (ex : Cambio), de vélos partagés (ex : Villo), de prêts, d'échanges... Ceci étant applicable pour les services communaux et pour les citoyens.
- Promouvoir la mise en place de système de **monnaie complémentaire** qui encourage le commerce de proximité et la consommation durable. Soutenir le système d'échange local de Saint-Gilles et collaborer avec le système de monnaie complémentaire (l'IRIS) développé par la Région.
- Renforcer le rôle du **Guichet d'Économie Locale et du Centre d'Entreprises Village Partenaire** comme référence au niveau bruxellois en entrepreneuriat durable.



- Favoriser le développement de l'économie locale et de proximité.
- Promouvoir les **cycles de matières fermés** (le déchet d'un processus est la matière première d'un autre) tels que l'approche « du berceau au berceau » plus connue par son appellation anglaise « cradle to cradle » (zéro pollution, 100 % recyclage).
- Inclure systématiquement dans les cahiers des charges des marchés publics communaux des clauses sociales et environnementales.
- Promouvoir les **commerces locaux, les services locaux, les artisans**.
- Mettre en place un **cadre de développement économique durable** avec les acteurs de la commune.

Saint-Gilles, enfin propre

La commune de Saint-Gilles est une commune très dense en termes d'habitants au mètre carré. Dans certains quartiers, les problèmes de propreté des voiries et des trottoirs sont constants, et ce malgré l'augmentation du nombre d'agents « propreté » et d'opérations en tout genre.

Ecolo-Groen déplore la politique actuelle menée par le Collège en la matière. En effet, le ramassage systématique des débris n'amène aucun changement dans les comportements des individus puisqu'en amont, la sensibilisation aux questions de propreté fait cruellement défaut et qu'en aval, les sanctions de ces comportements inciviques sont quasi inexistantes. De plus, ce système est énergivore pour le personnel communal et très coûteux pour les contribuables.

Ecolo-Groen veut repenser la politique en matière de propreté à Saint-Gilles afin de rendre la commune plus accueillante pour ses habitants. Persuadé qu'un espace public propre améliore le sentiment de bien-être et de convivialité, nous prôtons une approche globale de cette problématique, déclinée en trois axes : préventif, proactif et répressif.



Sensibiliser et faire participer les habitants

- Créer une **valise pédagogique à l'attention de toutes les écoles de la commune**, adaptée en fonction des âges en vue de sensibiliser les enfants dès la maternelle à cette thématique. Des jeux et promenades autour du thème du tri des déchets permettraient également aux enfants de s'approprier très concrètement le sujet. Un concours pourrait être lancé à partir des écoles pour améliorer la propreté des quartiers où sont situées celles-ci.
- Profiter du dynamisme artistique de la commune en proposant des **ateliers artistiques autour de la notion de récupération**.
- Organiser régulièrement des **réunions de quartier** en collaboration avec le service propreté de la commune en vue de rappeler les règles applicables en matière de tri des déchets et de propreté. Ces réunions seraient également l'occasion de récolter des propositions des habitants pour améliorer la propreté dans leur quartier.
- **Améliorer le projet « Ambassadeurs de la propreté »** en développant un véritable système d'appel à projets citoyens en vue de faire émerger des idées ou des initiatives citoyennes visant l'amélioration de la propreté dans les quartiers. Cet appel serait soutenu méthodologiquement et financièrement par l'administration communale. Il serait mis en place une fois par an.
- Donner une **brochure explicative des règles et usages en matière de propreté** et de collecte des déchets à toute personne s'inscrivant à la commune. Proposer cette information en différentes langues afin d'informer au mieux les personnes qui éprouvent des difficultés à comprendre/lire nos langues nationales.

- Mettre en place régulièrement des **actions « toutes boîtes »** informant les habitants des dispositifs existants en matière de collecte de déchets, de numéro vert et de sanctions en cas de non-respect.
- Mettre en ligne un **site « éco-citoyen »**. Ce site, à destination des habitants, les informerait sur toutes les initiatives de la commune en matière d'environnement, de propreté, de récolte des déchets, de compostage, de tri sélectif, etc. et récolterait également leurs suggestions et avis.

Améliorer le nettoyage des rues et le maintien de la propreté

- Créer un véritable échevinat de la propreté.
- Dresser une **cartographie des points noirs de la commune pour comprendre** le phénomène en vue d'agir au mieux contre celui-ci. Pour réaliser cet état des lieux, profiter de la connaissance des habitants en mettant en place des méthodes de diagnostic participative, comme des diagnostics « marchants » qui permettent de mettre en lien différents acteurs.
- Se servir de cet état des lieux pour **répartir au mieux les efforts de nettoyage**.
- Donner **un statut et une visibilité renforcée aux agents de la propreté** et en leur permettant d'effectuer leur travail plus aisément avec des outils efficaces (« Glouton », chariot maniable, etc.)
- Développer un système **d'urinoirs et de toilettes publiques**.
- Augmenter le nombre de **poubelles** dans les rues et les parcs.
- Privilégier autant que possible les **poubelles sélectives et de bulles à verre enterrées** (qui bénéficieraient systématiquement d'une poubelle sélective adjacente).
- Augmenter les **bulles à vêtements** et les **vestiaires sociaux**.
- Proposer des **lieux de tags aux graffeurs** et profiter par exemple des événements culturels comme le parcours d'artistes pour créer un concours photos ou peintures des meilleurs graffs.
- Augmenter les **opérations « rues propres »**.
- Multiplier les **points de collecte** des déchets de jardins, des piles, ampoules, médicaments périmés, déchets toxiques (dans les grandes surfaces et les magasins par exemple).
- Amplifier encore la politique communale de mise en place de **composts collectifs** et mettre en place des séances d'initiation au compost.
- Favoriser la délivrance de **sacs en papiers** chez les commerçants et sensibiliser les commerçants à ne plus donner systématiquement des sachets.

- Multiplier les **canisites** et la distribution de sacs à déjection canine.
- Réaménager et ouvrir de manière permanente la **déchetterie communale** de la rue de Bosnie, actuellement utilisée comme garage communal.
- Mettre en place une **ressourcerie ou « donnerie » d'économie sociale** pour favoriser la réutilisation des encombrants ou déchets.
- Pérenniser le service communal de **prêt de matériel** permettant de réduire les déchets (ex : broyeur végétaux).
- Créer un **pigeonnier contraceptif** afin de limiter le nombre de pigeons (stérilisation de ceux-ci par des méthodes préconisées par les associations de protection animale).
- Mettre en place des **fontaines d'eau en « dur »** dans chaque école de la commune, afin de réduire le nombre de déchets (berlingots, bouteilles en plastique, etc.) et s'assurer de leur bon fonctionnement par un entretien régulier.
- Veiller à la **cohérence des différentes compétences** liées à la propreté, afin de ne pas « oublier » le nettoyage des certains espaces comme les espaces verts.
- Prise en compte des **problèmes spécifiques à certains types de population**, particulièrement les personnes possédant des logements exigus.

Une meilleure réaction au service de plus de propreté

- Améliorer l'**efficacité du règlement communal** relatif aux incivilités de type environnemental ou liées à la propreté et l'accompagner d'un mécanisme plus efficace d'amendes administratives et de remise en état des lieux.
- Déployer **du personnel en plus grand nombre spécifiquement formé** pour traquer les déchets clandestins, tags, affichage sauvage, déjections canines, poubelles non conformes aux normes de Bruxelles propreté, pour mettre en place des médiations avec les habitants.
- Mettre en place **des équipes mixtes** (police locale et agents communaux) chargées, quartier par quartier, de veiller au respect de la propreté en entamant un dialogue avec les habitants et également en levant des taxes à l'encontre des comportements inciviques (amendes administratives, actions de prise en flagrant délit).
- Créer une **cellule de policiers formés au droit à l'environnement**, chargés de développer une stratégie globale de répression de ces incivilités et de la délinquance environnementale dans chaque zone de police.

UNE GOUVERNANCE IRRÉPROCHABLE

Hôtel de Ville / Stadhuis

Bienvenue / Welkom

Entrée / Ingang

Heures d'ouverture /

Openingsuren:

08.00 > 12.00

Population / Bevolking

Etrangers / Vreemdelingen

Affaires sociales /

Sociale Aangelegenheden

Caisse Communale / Gemeec

Finances / Financiën

Ressources Humaines /

Human Resources

Sports / Sport

Jeunesse / Jeugd

Travaux publics / Open

Urbanisme / Stedenbo

Affaires Générales /

Algemene Zaken

La démocratie permet d'associer les citoyens aux décisions qui les concernent. Un principe battu en brèche à Saint-Gilles, par une majorité qui, au pouvoir depuis 27 ans, ne juge pas nécessaire de pratiquer la participation ou alors à dose homéopathique... Ecolo-Groen, dans l'opposition, a souvent pointé les dérapages.

Mais au-delà de la critique, c'est d'une véritable transition démocratique dont Saint-Gilles a besoin.

Assurer une participation effective et une réelle information des citoyens est un des fondamentaux du projet de société d'Ecolo-Groen. Actuellement, à Saint-Gilles, les processus participatifs sont démotivants, ils ne font clairement pas partie de la culture de la majorité actuelle. Nous proposons de transformer cela, avec vous !



Une commune partenaire de ses citoyens

En tant qu'habitants de Saint-Gilles, nous sommes tous amenés un jour ou l'autre à entrer en contact avec les services communaux que ce soit pour des papiers d'identité, formalités administratives diverses, demandes d'aide, réunions d'infos sur le devenir de son quartier ou de sa commune...

Pour Ecolo-Groen, l'institution communale doit tout faire pour faciliter les démarches des habitants et des usagers de son territoire, les traiter équitablement, et faciliter leur participation à la vie communale.

Faciliter les démarches administratives

L'administration communale doit clairement impulser une attitude d'ouverture et de service à la population. Pour ce faire, une ligne directrice claire et des formations du personnel sont indispensables, notamment à la diversité de genre, de cultures et d'orientations sexuelles.

- **Organiser un accueil efficace** à la commune dès l'ouverture des services. Nous proposons de former le personnel de l'accueil pour qu'il soit en mesure de répondre aux questions de base des citoyens et de les orienter correctement vers les services adéquats. Vu la diversité de la

population saint-gilloise, la connaissance de différentes langues étrangères serait également utile. Faciliter le recours à des services d'interprétariat.

- Faciliter l'accès aux services communaux pour les personnes aux disponibilités horaires limitées (pour le moment, la seule plage horaire disponible pour les personnes qui travaillent est le mardi après-midi jusqu'à 18 h 00!).
- **Créer un « Allo Saint-Gilles »** : un numéro vert qui répond aux questions simples, oriente en cas de nécessité et où les Saint-Gillois peuvent signaler un problème.
- Rassembler en un guichet unique tous les services population. Pour l'instant, il faut se rendre à des guichets différents pour effectuer son inscription à la commune, commander ou aller chercher sa carte d'identité, son permis de conduire ou son passeport.
- **Créer un bureau d'accueil des primo-arrivants** : un lieu vers lequel sont systématiquement orientées toutes les personnes d'origine étrangère qui s'inscrivent ou se sont inscrites récemment dans la commune. Ce bureau d'accueil doit dispenser un accompagnement individuel, des cours de langue, des modules citoyenneté, si possible dans la langue d'origine, de l'orientation et de l'insertion socioprofessionnelle.
- **Étendre les possibilités de démarches administratives en ligne** via le site web de la commune et Irisbox.
- **Élargir aux étrangers la possibilité de faire des démarches administratives en ligne**, les cartes de séjour étant aujourd'hui également des cartes à puce.
- **Proposer aux agents communaux des formations à l'accueil de publics fragilisés** (personnes handicapées, primo-arrivants, personnes âgées...)

Proposer une information pluraliste, accessible, dynamique

L'information est la base de la participation. Il n'y a pas de procédure démocratique sans une information la plus complète et la plus objective possible. Or, pour participer à la vie de sa commune, il est nécessaire de savoir ce qui s'y passe. À Saint-Gilles, il manque véritablement d'une information pluraliste ou visant la « neutralité ». Les outils d'information communaux (le magazine Saint-Gilles Info, le site web communal) sont utilisés par la majorité PS-MR en grande partie pour faire la propagande de ses actions.

- **Créer un unique journal de référence sur Saint-Gilles** qui intègre *l'Info Saint-Gilles*, *le Village mondial*, voire *l'Info Culture*. Cette publication doit être **pluraliste, ouverte aux associations, comités de quartier, à tous les partis démocratiques représentés au conseil communal...**
- **Vulgariser le budget communal sous une forme visuelle claire**, le publier au minimum sur le site internet de la commune quand il est approuvé en l'accompagnant d'une note didactique

explicative et organiser des séances publiques d'information qui le présentent. En effet, le budget communal définit les axes d'action de la Commune lors de l'année suivante. Il est donc nécessaire qu'il soit accessible, de manière lisible, aux citoyens.

- **Renforcer l'information via l'affichage public.** Tous les citoyens ne disposent pas d'un accès à internet et/ou ne consultent pas le site de la commune régulièrement. En outre, cela permet de placer la gestion de la commune au milieu de l'espace public.
- Créer des **espaces d'interaction des citoyens avec la commune sur le web**, via le site communal et les réseaux sociaux. Pour le moment, toute la communication communale sur Internet est à sens unique.

Faire du conseil communal un vrai lieu de démocratie

Le conseil communal est le lieu où se prennent les décisions pour la commune. Il serait donc naturel que les citoyens s'y intéressent et y interpellent les gestionnaires de la commune. Mais à Saint-Gilles, il n'y a pratiquement jamais de public dans la salle, rien d'étonnant à cela : aucun débat si ce n'est ceux suscités par les questions de l'opposition et un droit d'interpellation citoyenne réduit au minimum légal.

- **Réformer le droit d'interpellation des conseillers communaux et des habitants** afin de générer de vrais débats.
- **Instaurer un droit d'interpellation au Conseil de Police.**
- **Vivifier les conseils consultatifs** en organisant un secrétariat dynamique et en faisant la publicité de leurs travaux. Pour les conseils consultatifs institués, nous suggérons de les ajouter dans le règlement d'ordre intérieur (ROI) du conseil communal.
- **Rédiger et rendre accessible les comptes-rendus des conseils communaux** dans les deux semaines (actuellement cela prend des mois).
- Mettre sur le site de la commune les questions des conseillers et un compte-rendu compréhensible des conseils communaux, offrir aux mandataires et aux citoyens la possibilité d'obtenir sans frais l'ordre du jour du conseil communal sous format électronique.
- **Indiquer chaque réunion publique de la commune au minimum dans l'agenda du site communal.** Le conseil communal est vécu par la majorité comme tellement confidentiel qu'il n'est même pas mentionné dans l'agenda de la commune.
- **Proposer de bonnes conditions d'écoute et d'accueil du public au conseil communal.** La majorité fait tellement peu cas des citoyens qui voudraient se rendre au conseil communal qu'aucun fléchage n'est prévu et que l'installation sonore ne permet pas de suivre de manière audible les débats dans la zone réservée au public.

- **Dès que cela sera légalement possible, faire en sorte que la présidence des séances des conseils soit tenue par un conseiller communal** et non plus par le ou la bourgmestre. Cela permet une meilleure dynamique d'échanges et de débats entre les conseils communaux et le collège des bourgmestres et échevins.

Soutenir la participation des habitants et des usagers dans les dynamiques de quartier

La commune doit stimuler et soutenir les initiatives des citoyens de la commune qu'elles se fassent sous forme de comité de quartier ou de manière plus informelle.

- Les **antennes de quartier doivent être davantage encore aux services des initiatives citoyennes** en leur proposant un soutien logistique et en leur fournissant les informations nécessaires.
- **Développer le principe d'« enveloppe de quartier »** sur le mode du Budget participatif. Chaque quartier disposerait d'un budget pour soutenir les initiatives émanant de groupement de citoyens soucieux d'améliorer la qualité de la vie dans leur environnement direct. L'affectation du budget est décidée sur la base de projets par les citoyens eux-mêmes.
- Renforcer les outils de participation/consultation existants, par exemple en assurant une meilleure publicité des enquêtes publiques et en encourageant les habitants à y participer.
- Systématiser la **participation des habitants dans les projets urbanistiques et de réaménagement**. Pour les projets importants, des concours doivent être organisés pour choisir les bureaux d'études, en tenant compte de la capacité à organiser et gérer la participation.

Soutenir le tissu associatif comme ferment de la vie locale

Le tissu associatif est très riche sur la commune, ce qui est une force et participe de son dynamisme.

- **S'inspirer de la charte associative**, en préparation au niveau communautaire francophone, pour encadrer le lien entre les associations et la commune.
- **Attribuer les subsides communaux aux associations de manière plus transparente**.
- Créer ou redynamiser des **conseils consultatifs** partout où la nécessité s'en fait sentir en consacrant les moyens adéquats à leur bon fonctionnement, en sollicitant ou en acceptant leur avis sur les décisions qui les concernent et en confiant la présidence de ceux-ci à d'autres personnes que les échevins concernés
- Mettre en place des synergies pour dynamiser et soutenir les associations ou comités de quartier (locaux, aide matérielle ou financière, soutien à la création d'associations), en favorisant la convivialité, l'amélioration de la qualité de vie, l'embellissement des lieux, la création ou le maintien de liens sociaux.



Listes des candidats Ecolo/Groen





**AVEC VOUS
SAMEN**

POUR NOUS CONTACTER
- www.ecologroen1060.be
- contact@ecologroen1060.be
- 0485 95 76 56

AVEC VOUS

SAMEN

**pour des solutions durables
voor duurzame oplossingen**



ecolo

GROEN